



DÉCLARATION DE DÉGÂTS

engendrés par des espèces autres que le grand gibier (sanglier, chevreuil...)

ANNÉE

Nom, Prénom : Téléphone :

Adresse :

Lieu des dégâts si différent de la commune du domicile :

En qualité de (piégeur, agriculteur, éleveur, garde-chasse, particulier...) :

Fait le : Signature :

Pour obtenir la possibilité de réguler certaines espèces par piégeage ou par tir, il est nécessaire de démontrer les dégâts qu'elles occasionnent. Ci-dessous vous trouverez un formulaire à renseigner afin d'apporter votre témoignage, celui d'un ami ou d'un voisin, sur des dégâts qu'ils auraient pu subir. Cette déclaration ne donne pas droit à indemnisation mais elle peut permettre de maintenir la possibilité d'intervention. Suite à une modification réglementaire, la liste des espèces autorisées à piéger est définie pour trois années, directement par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable des Transports et du Logement et par Monsieur le Préfet.

Nature des dégâts	Renard		Fouine		Martre		Belette		Putois		Corneille noire		Corbeau freux		Pie		Autre (préciser) :		
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	
Œufs																			
Poussins																			
Poulets label / Pintades																			
Poules pondeuses																			
Canards / Oies / Dindes																			
Pigeons																			
Lapins																			
Faisans																			
Perdrix																			
Autre (préciser) :																			

	Blaireau		Ragondin/rat musqué		Corneille noire		Corbeau freux		Fouine		Autre (préciser) :	
	Surt.	Montant	Surt.	Montant	Surt.	Montant	Surt.	Montant	Surt.	Montant	Surt.	Montant
Maïs												
Blé												
Tournesol												
Soja												
Autre (préciser) :												
Dérangement												
Câble de voiture												
Isolation												
Digue, berge, infrastructure												
Autre (préciser) :												

Avez-vous déjà observé l'espèce incriminée ?

.....

Observez-vous régulièrement les espèces listées ci-dessus ?

.....

Si oui, à quelle fréquence :

journalière - hebdomadaire - mensuelle ?

.....

Merci de retourner cette fiche dès le dégât observé. Joindre si possible une photo des dégâts constatés.

Fiche à retourner à : FDCJ - route de la Fontaine Salée - 39140 ARLAY

Remarques :